

Image not found or type unknown



usufruit et divorce procédure

Par **rehad**, le **30/06/2021 à 13:51**

Bonjour, rnrnDans un divorce la compensation de l'usufruit se calcule comment?rnrn rnrnmerci de votre conseilsrnrnrehad

Par **Zénas Nomikos**, le **30/06/2021 à 16:36**

Bonjour,rnrn rnrnpourriez-vous nous fournir un peu plus d'informations svp?rnrnAvec ces seuls éléments je n'arrive pas à comprendre.rnrnY a t il eu un contrat de mariage ou étiez vous au régime primaire impératif ie communauté réduite aux acquêts?

Par **rehad**, le **30/06/2021 à 16:47**

bonjour, il ya eu un contrat de mariagernrncordialementrnrnrehad

Par **Zénas Nomikos**, le **30/06/2021 à 16:57**

Rebonjour,rnrn rnrn[quote]rnbonjour, il ya eu un contrat de mariagernrn[/quote]rnrnQuel type de contrat? De séparation de biens ou à l'inverse de communauté?

Par **rehad**, le **30/06/2021** à **17:15**

REbonjour,
IL ya eu un contrat de mariage séparation de bien au début , la maison a été construite ensemble mais l'un des deux époux a donné sa moitié à son enfant unique il reste l'autre moitié et l'usufruit de l'autre époux, je repose la question que vaut l'usufruit en cas de divorce si celui qui a donné sa moitié le revendique.
Merci pour votre réponse
cordialement rehad

Par **Visiteur**, le **02/07/2021** à **14:39**

Bonjour,
L'usufruit vaut ce qu'indique le barème fiscal.
Par exemple 50% à 51 ans, 40% à 61 ans, 30% à 71 ans etc...
Oo la valeur économique, mais il faudrait connaître les terme de l'acte de donation.